

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la  
Communauté de communes de la  
Haute Somme  
23 avenue de l'Europe  
80201 Peronne Cedex

([julie.schmitt@auddice.com](mailto:julie.schmitt@auddice.com))  
[pascaline.pilot@cchs.fr](mailto:pascaline.pilot@cchs.fr)

Lille, le 16 février 2021

Objet : Décision après examen au cas par cas de la modification du PLU de la commune  
de Peronne

N° d'enregistrement Garance : 2020-5096

Monsieur le Président,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une  
évaluation environnementale pour le projet de document cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision de la mission régionale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité  
environnementale Hauts-de-France,



Patricia Corrèze-Lénée

Copies :Préfecture de la Somme  
DREAL Hauts-de-France